

Procédure discipli

Politique

Le parti cantonal annonce qu'il ne restera pas inactif, mais qu'aucune décision ne sera prise tant que Lionel Girardin ne pourra être entendu

«Des soupçons suffisants.» C'est ce qui justifie l'ouverture, par le Parti socialiste vaudois (PSV), d'une procédure disciplinaire à l'encontre de Lionel Girardin. Pour rappel, le municipal veveysan est empêtré dans des problèmes de conflits d'intérêts au sein de la Fondation Apollo, qu'il présidait. Il a été suspendu de cette fonction - «à

naire ouverte par le PS dans l'affaire Girardin

titre préventif» - et un audit cantonal est en cours.

Le Comité directeur du PSV, qui s'est réuni ce mercredi pour la première fois depuis que l'affaire a éclaté, communique cette décision même s'il ne peut rien faire en l'état: il ne peut «prendre aucune décision disciplinaire tant et aussi longtemps que Monsieur Lionel Girardin ne sera pas en mesure d'être entendu». Or ce dernier a fait savoir, par l'entremise de son avocat, qu'il est inapte à être entendu, que ce soit par oral ou par écrit, et ce «pour une durée indéterminée».

Une rapidité à communiquer de la part du parti cantonal, alors

que la situation ne peut avancer, qui sonne comme une volonté de se distancier de cet élu? «Nous demandons la transparence et la responsabilité à d'autres partis - comme récemment avec Messieurs Broulis et Français. Nous appliquons tout simplement les mêmes exigences pour nos membres», répond Jessica Jaccoud, présidente du PSV.

Qui rappelle par ailleurs qu'entamer une telle procédure ne présage en rien de son issue: «Une fois que nous aurons parlé avec lui, il est possible que nous arrivions à la conclusion qu'il n'y a aucune mesure à prendre. Si nécessaire, une palette de dispositions est possible,

comme un blâme. L'exclusion ne constituerait que l'«ultima ratio.»

Cette procédure intervient après l'audit du Canton et des velléités d'action de conseillers communaux veveysans (qui veulent enquêter via la Commission de gestion) et montreusiens (qui souhaiteraient dénoncer l'affaire au Ministère public).

Ex-municipal de Vevey et avocat, Pierre Chiffelle a souligné ce jeudi sur Facebook que la Municipalité ou le Conseil communal pourraient demander au Conseil d'État d'exclure temporairement Lionel Girardin. La prochaine séance de l'organe délibérant aura lieu le 17 mai. **ST.A.**